



Convention relative aux droits de l'enfant

Distr. générale
12 novembre 2020
Français
Original : anglais

Réunion des États parties

Dix-huitième réunion

New York, 24 novembre 2020

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire*

1. Ouverture de la Réunion par le (la) représentant(e) du Secrétaire général.
2. Élection du (de la) Président(e).
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Élection des autres membres du bureau de la Réunion.
5. Élection de neuf membres du Comité des droits de l'enfant, conformément à l'article 43 de la Convention relative aux droits de l'enfant tel que modifié (voir la résolution 50/155 de l'Assemblée générale).
6. Questions diverses.

* Le présent document est soumis après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.

